Tarif zéro : un petit geste qui ne coûte presque rien

Document de travail

Thierry Pairault

28 mars 2026

Le 14 février 2026, depuis Addis-Abeba où se tient le 39e sommet de l'Union africaine, Xi Jinping adresse un message aux chefs d'État africains et annonce qu'à compter du 1er mai 2026, la Chine mettra pleinement en œuvre un « tarif zéro » en faveur des 53 pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques. La formule est nette. Les médias africains s'enthousiasment. Pékin se félicite d'être la première grande économie à franchir ce pas. « L'annonce de la mesure zéro droit de douane représente ainsi une clé de voûte pour le développement économique de l'Afrique » s'enflamme le *Gabon Média Time* du 18 février 2026.

Qu'attendre réellement de cette mesure une fois confrontée aux colonnes sèches du tarif douanier chinois et aux données réelles du commerce afro-chinois ?

1. Un commerce plus asymétrique que jamais

En 2025, les échanges afro-chinois ont atteint 348 milliards de dollars — un record, en hausse de 17,7 % par rapport à 2024, selon les données douanes chinoises. Le chiffre impressionne. Sa décomposition moins : les exportations chinoises vers l'Afrique ont bondi de 25,8 % à 225 milliards, tandis que les exportations africaines vers la Chine n'ont progressé que de 5,4 % à 123 milliards. Par déduction, l'excédent commercial de Pékin vis-à-vis de l'Afrique s'établit à 102 milliards de dollars — en hausse de 65 % en un an.

C'est ce déséquilibre croissant, de plus en plus mal ressenti sur le continent africain, qui rend le geste du 14 février nécessaire, et qui en explique précisément le moment. Il ne s'agit pas de corriger un déséquilibre : les mécanismes qui le produisent restent intacts. Il s'agit d'atténuer un malaise par un geste qui reste toutefois modeste face à l'ampleur des tensions.

Du côté africain, la structure des exportations vers la Chine est d'une concentration saisissante. Six chapitres douaniers — combustibles minéraux, minerais, cuivre, métaux précieux, cobalt et graines oléagineuses — représentent 90 % des flux. Six pays — Afrique du Sud, RDC, Angola, Guinée, Zambie, Congo-Brazzaville — concentrent les trois quarts du total. Ce sont ces chiffres qui définissent le périmètre réel dans lequel la mesure va opérer.

2. Que dit le tarif douanier chinois ?

Pour mesurer l'effet du « tarif zéro », il faut consulter le tarif douanier lui-même — disponible sur le portail officiel des douanes chinoises. Les résultats, extraits directement pour les principaux produits africains exportés vers la Chine, réservent des surprises de taille.

Sur les minerais et les métaux, le tarif est déjà nul. Le minerai de fer (HS 2601) entre en Chine à 0 % quelle que soit l'origine. Mais aussi pour le minerai de cuivre (HS 2603), le cuivre affiné (HS 7403), l'or non monétaire (HS 7108), la ferraille de fer et d'acier (HS 7204), qui constituent l'essentiel de ce que le Congo (RDC), l'Afrique du Sud et la Zambie vendent à la Chine, ne payaient pas de droits de douane. Ils n'en paieront pas davantage après le 1er mai 2026. Le « tarif zéro » ne change ici strictement rien.

Sur le pétrole brut, la situation est comparable. Le brut (HS 2709) bénéficiait déjà du taux de la nation la plus favorisée (NPF) qui est nul pour les membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) — dont l'Angola, le Nigeria et le Congo-Brazzaville, les principaux fournisseurs africains. Leur pétrole entre déjà en Chine en franchise de droits. Il continuera à le faire.

Sur le charbon, la réalité est plus nuancée. Le charbon n'est pas à taux zéro. Les données réelles des douanes chinoises indiquent : 3 % pour l'anthracite et le charbon à coke, 6 % pour les autres charbons bitumineux, 5 % pour les autres qualités. Pour le Mozambique ou le Zimbabwe — tous deux parmi les pays les moins avancés (PMA) selon le classement de l'ONU et exportateurs de charbon vers la Chine — le passage au tarif zéro représente donc un gain réel, modeste, mais non négligeable.

3. Les pays intermédiaires

L'annonce du 14 février 2026 s'adresse avant tout aux vingt pays africains qui n'étaient pas encore couverts par le tarif zéro accordé aux PMA depuis décembre 2024. Ce sont des économies à revenu intermédiaire : Afrique du Sud, Nigeria, Égypte, Maroc, Kenya, Algérie, Côte d'Ivoire, Ghana, Éthiopie ou encore la Libye.

Pour ces pays, le bénéfice potentiel dépend entièrement de ce qu'ils exportent vers la Chine et du taux de la nation la plus favorisée (NPF) qui leur était jusqu'ici appliqué. La très grande majorité des pays africains sont membres de l'OMC et bénéficiaient déjà à ce titre de ce taux NPF. Neuf pays africains n'en sont pas encore membres en 2024 : l'Algérie, la Libye, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Soudan, le Soudan du Sud, la Somalie et São Tomé-et-Príncipe — tous sont en cours de négociation d'accession, sauf l'Érythrée. Ces neuf pays étaient jusqu'ici soumis au taux ordinaire, le plus élevé de la hiérarchie tarifaire chinoise, pouvant atteindre 20 à 85 % selon les produits. C'est pour eux que le gain du tarif zéro peut théoriquement être le plus fort. Mais les faits tempèrent ce constat : cinq d'entre eux sont des PMA qui bénéficiaient déjà du tarif préférentiel à zéro pour cent depuis décembre 2024, et les deux cas réellement nouveaux parmi les non-PMA — l'Algérie (800 millions de dollars d'exports vers la Chine en 2024) et la Libye (1,16 milliard de dollars) — exportent principalement du pétrole et du gaz, qui entrent déjà en Chine à taux spécifique très faible ou nul, quelle que soit l'origine.

La situation est ainsi beaucoup moins favorable qu'il n'y paraît. Pour l'Afrique du Sud, dont les principales exportations vers la Chine sont le platine, les minerais de manganèse et de chrome — tous à taux NPF nul ou quasi nul — le « tarif zéro » ne représente pas de gain mesurable. Pour l'Égypte, dont les exportations vers la Chine comprennent du gaz naturel liquéfié et des produits chimiques, l'impact est également très limité.

4. Où le « tarif zéro » a un effet réel

L'effet le plus concret de la mesure se situe là où on l'attend le moins : sur les produits agricoles. Ils ne représentent aujourd'hui qu'une fraction modeste des exportations africaines vers la Chine, mais ils bénéficient, eux, de taux NPF significatifs — et donc d'un gain tarifaire réel lors du passage à zéro. Le tableau suivant donne quelques exemples.

Produit	Code HS	Taux NPF	Taux normal	Gain	En % des exports africaines pour la Chine
Graines oléagineuses (soja, sésame, tournesol)	HS 12	3–15 %	70–180 %	3–15 pts	2,07 %
Tabac brut	HS 24	10 %	70 %	10 pts	0,78 %
Café vert	HS 090111	8 %	50 %	8 pts	0,14 %
Café torréfié	HS 090121	15 %	80 %	15 pts	incl. ci-dessus
Fèves de cacao	HS 18	8 %	30 %	8 pts	0,07 %
Laine brute	HS 51	1 %	6 %	marginal	0,20 %
Coton brut	HS 52	1 %	6 %	marginal	0,12 %
Charbon (ZWE + MOZ, PMA)	HS 2701	3–6 %	20 %	3–6 pts	0,55 %
Minerai de fer	HS 2601	0 %	0 %	Nul	27,13 %
Pétrole brut	HS 2709	0 %	85 ¥/t	Nul	~23 %
Cuivre affiné	HS 7403	0 %	0 %	Nul	19,28 %
Or non monétaire	HS 7108	0 %	0–50 %	Nul	11,67 %
Cobalt et métaux divers	HS 81	0 %	0 %	Nul	2,62 %

Le café illustre parfaitement l'enjeu réel. Le café vert supporte un taux NPF de 8 %, le café torréfié 15 %. Passer à zéro pour cent sur ces deux postes représente un avantage compétitif significatif dans des filières à forte concurrence. Les premiers effets de la mesure en faveur des PMA de décembre 2024 seraient déjà visibles : les médias officiels chinois font état d'une hausse de 70 % des importations de café africain au premier trimestre 2025, sans que cette statistique soit vérifiable dans les bases de données internationales disponibles ni même sur celle des douanes chinoises. Ce ne sont pas des effets de prix seuls — les « voies vertes » douanières et les campagnes de promotion du produit africain sur les plates-formes chinoises jouent également — mais le signal tarifaire peut y avoir contribué.

5. UN CALCUL GÉOPOLITIQUE CLAIR

L'annonce du 14 février 2026 intervient dans un contexte de tensions commerciales mondiales exacerbées par les surtaxes américaines visant l'ensemble des pays africains — comme le reste du monde. En proposant l'exact inverse — une ouverture unilatérale, sans condition, sans réciprocité — Xi Jinping positionne la Chine en antithèse du protectionnisme occidental. Le geste s'adresse autant aux opinions africaines qu'aux marchés mondiaux.

Il faut pourtant prendre la mesure de son vrai coût pour le Trésor chinois. Les données de Comtrade pour 2024 permettent de le chiffrer précisément. Sur les 115,6 milliards de dollars d'exportations africaines vers la Chine, 94,5 % — pétrole, minerais, cuivre, or, cobalt — entraient déjà en franchise, 5,5 % du total relèvent de produits où le taux NPF était appliqué et où le passage à zéro pour cent crée un gain réel. Parmi ces 5,5 % : les graines oléagineuses (sésame, tournesol, soja — HS 12 : 2,4 milliards de dollars, taux NPF 3 à 15 %), le tabac brut (HS 24 : 897 millions de dollars, taux NPF 10 %), le charbon des seuls PMA Zimbabwe et Mozambique (640 millions de dollars, taux NPF 3 à 6 %), la laine et le coton (370 millions de dollars, taux NPF 1 %), le café, thé et épices (HS 09 : 192 millions de dollars taux NPF 8 à 15 %), et le cacao (HS 18 : 79 millions de dollars, taux NPF 8 %). Pour le café, l'Éthiopie représente à elle seule 65 % des exportations africaines vers la Chine, suivie par l'Ouganda (18 %), la Tanzanie (9 %) et le Kenya (4 %).

En d'autres termes, la Chine renonce bien à quelques centaines de millions de dollars de recettes douanières annuelles sur des produits agricoles africains, tout en maintenant l'intégralité de son excédent commercial structurel de 102 milliards de dollars. Le sacrifice est sans doute réel, mais surtout symbolique.

6. LE « TARIF ZÉRO » NE RÈGLE PAS TOUT

Il existe un fait que nul communiqué officiel ne mentionne : le tarif douanier n'est pas le principal obstacle aux exportations africaines vers la Chine.

Pour les matières premières — qui constituent l'essentiel des flux — les obstacles sont ailleurs : logistique portuaire insuffisante, absence de traçabilité, normes sanitaires et phytosanitaires chinoises complexes difficiles à satisfaire, dépendance aux intermédiaires commerciaux. Un café éthiopien à 8 % de droits qui ne satisfait pas aux critères d'inspection sanitaire chinois n'entre pas davantage à 0 %.

Pour les économies intermédiaires comme l'Afrique du Sud, le Nigeria ou l'Égypte, le vrai obstacle au rééquilibrage commercial n'est pas tarifaire, mais structurel : ces pays exportent ce que la Chine valorise peu en droits de douane (pétrole, minerais) et peinent à exporter ce qu'elle taxe davantage (produits manufacturés, agroalimentaire transformé). Aucun tarif zéro ne change cette réalité industrielle.

Il faut ajouter à cela une dimension que l'analyse tarifaire pure ne capte pas : la Chine n'est pas une économie de marché, et ses importations de matières premières ne sont pas le produit de décisions commerciales ordinaires. Les groupes qui achètent du pétrole angolais, du cuivre congolais ou du fer sud-africain sont pour la plupart de grandes entreprises publiques sous la tutelle du gouvernement central. Ces achats relèvent d'une stratégie d'approvisionnement bien plus que d'une logique marchande ; ils obéissent à une logique

politique que la « coopération Sud-Sud » et le « tarif zéro » seuls n'expliquent pas. Le cas du pétrole angolais illustre cette logique puisqu'en douze ans (2012-2024) les importations chinoises ont chuté de 47 %. Ce n'est pas le résultat d'un signal du marché ni d'une variation tarifaire, mais d'une décision géostratégique au profit aux pays du Golfe Persique et, plus discrètement, de l'Iran.

7. UN GESTE RÉEL, MAIS D'UNE PORTÉE LIMITÉE

Le tarif zéro n'est-il pour autant qu'une simple opération de communication ? Pour les filières café, cacao, tabac et graines oléagineuses, la suppression de droits de 8 à 15 % crée une opportunité réelle. Les pays capables d'en tirer parti sont ceux qui disposent déjà d'une production agricole organisée, de capacités logistiques et de relations commerciales établies avec les acheteurs chinois : l'Éthiopie et le Kenya pour le café, la Côte d'Ivoire et le Ghana pour le cacao, le Zimbabwe et la Tanzanie pour le tabac et le sésame.

Pour les grands fournisseurs de matières premières — Angola, RDC, Afrique du Sud, Guinée — le changement tarifaire du 1er mai 2026 ne modifie en rien leurs conditions d'accès au marché chinois. Leurs ressources entreront en Chine dans les mêmes conditions tarifaires qu'avant, parce qu'elles y entraient déjà sans droits de douane.

Le « tarif zéro » annoncé par Xi Jinping n'intervient que là où il ne coûte presque rien ; il laisse intact l'essentiel d'un excédent commercial qui est, lui, bien réel. La mesure est moins un rééquilibrage qu'un palliatif : suffisamment concrète pour être crédible, insuffisamment coûteuse pour menacer les intérêts chinois. C'est précisément ce qui en fait un outil diplomatique efficace.